

Sophie HERVE

Conseillère départementale de Seine-Maritime

Alban BRUNEAU

Maire de Gonfreville l'Orcher Conseiller départemental de Seine-Maritime Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : SG

M. Alain BAZILLE Vice-Président du Département Hôtel du Département Quai Jean Moulin

76100 ROUEN

Objet: Reports de circulation sur la RD34 et la RD6015

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

Comme vous le savez, la route départementale n° 34 reliant l'agglomération havraise à l'entrée de Saint-Romain-de-Colbosc, par la vallée du Saint-Laurent, la commune d'Harfleur, le hameau de Gournay-en-Caux sur Gonfreville l'Orcher, les communes de Gainneville, de Saint-Laurent-de-Brèvedent et d'Epretot, est fortement fréquentée en début de matinée et en fin de journée, malgré une configuration qui n'est pas compatible avec un trafic important.

Grâce au concours du Département, cette route vient d'ailleurs de faire l'objet d'investissements majeurs qui seront inaugurés en présence du Président de notre Conseil départemental début janvier.

Ceci étant, ces travaux utiles ne résoudront pas les problématiques et nuisances auxquels se trouvent confrontés quotidiennement les riverains du fait d'un trafic excessif, tant que cette route continuera de supporter un report de circulation.

En cause ici, comme d'ailleurs sur le plateau, à hauteur de la commune de Gainneville sur la RD6015, axe parallèle à la RD34, un trafic trop dense résultant de l'existence d'une barrière de péage sur l'autoroute A29 à Epretot.

Cette barrière de péage au tarif exorbitant pour parcourir les 8 petits kilomètres entre la sortie de l'agglomération havraise et les alentours de Saint-Romain-de-Colbosc dissuade automobilistes et transporteurs routiers qui se reportent ainsi sur la RD 6015 et la RD 34.

../..

Et pendant que les files s'allongent à Gainneville ou que les trafics se densifient dans la vallée, provoquant exaspération des usagers comme des riverains, la circulation reste d'une fluidité stupéfiante sur les trois voies montantes et les deux voies descendantes de l'A29 sur le même secteur.

Conscient de cette situation, avec Jean-Paul Lecoq alors Conseiller départemental, vous aviez organisé une table ronde en juin 2016 afin d'identifier des solutions à ce problème vieux de 20 ans, mais dont les effets deviennent de plus en plus prégnants.

Avaient été évoqués dans ce cadre, un possible changement dans la réglementation pour contraindre les poids lourds à se reporter sur l'autoroute ou encore une expérimentation de gratuité sur la barrière de péage d'Epretot.

Il était alors nécessaire de mobiliser les différentes collectivités concernées par ces mesures, mais aussi d'accentuer la pression publique sur le concessionnaire qui visiblement n'était pas très enclin à répondre à ce souci d'intérêt général.

Nous souhaiterions aujourd'hui connaître l'état d'avancement de ces différentes démarches, en sachant que cette question sera bien entendu soulevée lors de l'inauguration des travaux sur la RD34 en janvier.

Par ailleurs, nous tenons à vous faire part de notre totale disponibilité en vue de joindre nos démarches aux vôtres, notamment en direction des maires concernés, de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire.

Enfin, nul doute que notre ancien collègue Jean-Paul Lecoq, désormais Député, ne manquera pas d'appuyer toute démarche dans ce sens en direction de l'Etat en vue d'obtenir la nécessaire collaboration de la SAPN.

Dans ces attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président et cher collègue, en l'expression de nos sincères salutations.

Sophie HERVE

Alban BRUNEAU